



Déclarations et Discours

N° 85/11

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Déclaration du Très honorable Brian Mulroney, premier ministre, à la Chambre des Communes, Ottawa, le 26 septembre 1985.

Monsieur le président, je prends la parole afin d'informer la Chambre que j'ai parlé aujourd'hui au président des États-Unis pour lui exprimer l'intérêt du Canada de tenter de conclure un nouvel accord commercial entre nos deux pays.

Nous espérons que cette démarche mènera à la tenue de négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord commercial entre le Canada et les États-Unis.

J'ai demandé au président d'explorer avec le Congrès la possibilité d'entamer ces négociations. Les deux parties reconnaissent qu'il s'agit de questions complexes, et les deux sont déterminées à faire avancer le processus le plus rapidement possible.

Le président et moi, nous nous rencontrerons au printemps de 1986 pour faire le point et examiner les perspectives d'un accord.

Mes collègues de la Chambre se souviendront qu'il y a à peu près six mois, à Québec, le président Reagan et moi avons fait une déclaration à l'égard du commerce des biens et services. Nous nous sommes alors engagés à envisager tous les moyens possibles d'éliminer ou de réduire les barrières qui font obstacle aux échanges commerciaux entre nos deux pays. Nous avons chargé le ministre canadien du Commerce extérieur et le délégué commercial du président Reagan de nous faire rapport des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour améliorer le commerce entre nos deux pays. Je déposerai aujourd'hui le rapport que m'a soumis M. Kelleher sur cette question vitale et nous allons, bien sûr, le rendre public.

Le commerce a toujours constitué un élément critique de l'économie canadienne. Actuellement, près du tiers de notre production est exporté. Peu de pays dépendent autant du commerce. Commerce est synonyme d'emploi. Et pourtant, notre part à l'échelle mondiale ne cesse de diminuer. Cette tendance menace les emplois d'un grand nombre de Canadiens et le niveau de vie de toute la nation.

Nous devons nous dresser contre cette menace, et renverser cette tendance. Pour ce faire, nous devons améliorer nos relations commerciales avec les États-Unis en les rendant plus équitables et plus prévisibles. L'enjeu est de taille car plus de deux millions d'emplois canadiens dépendent directement de notre accès au marché américain.

Il y a une cinquantaine d'années, le monde était secoué par la Grande Crise. Les politiques commerciales restrictives ont aggravé la situation.

Le Canada et les États-Unis ont été les premiers à réagir aux fortes pressions protectionnistes de l'époque. Ils ont entrepris d'abolir ces obstacles à leur croissance économique, et, en 1935, les deux pays ont signé un accord commercial bilatéral.

D'autres pays ont emboîté le pas en 1938 et les principes fondamentaux de l'accord bilatéral Canado-américain ont, par la suite, servi de fondement au dispositif commercial multilatéral mis en place après la guerre.

Depuis un demi-siècle, le Canada suit une politique de libéralisation du commerce. Aujourd'hui plus que jamais, notre prospérité et celle de nos partenaires dépendent de l'expansion du commerce international et de la croissance de l'économie mondiale. À toutes les tribunes internationales où nous sommes représentés, nous travaillons à abolir les obstacles au commerce, à l'assistance économique, à l'investissement et au développement qui existent à l'échelle mondiale.

Nous jouons, en particulier, un rôle de premier plan dans les préparatifs d'une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Nous avons consulté les pays moins développés sur des questions d'intérêt commun, et avons appuyé avec énergie leur participation à ces négociations.

Aujourd'hui, aucune personne sensée et responsable ne prône le protectionnisme comme stratégie économique nationale. Pourtant, secteur par secteur, région par région, pays par pays, y compris le Canada, le réflexe du protectionnisme se manifeste chaque fois que la conjoncture devient difficile. On prétend toujours que ces mesures sont dictées par des circonstances exceptionnelles. Mais les barrières se font toujours plus nombreuses, ingénieuses et insidieuses. Parfois ces mesures visent directement des produits ou des services canadiens; souvent, elles visent d'autres pays mais nous touchent indirectement.

Le motif peut être louable. L'effet peut être bénéfique à court terme. Mais tout bien considéré, ces mesures de protection finissent toujours par causer plus de tort que de bien. Ce réflexe est une réaction défensive et, je pense, négative, quoique compréhensible. Voilà l'ampleur de l'obstacle auquel nous voulons nous attaquer.

Pour des motifs économiques et géographiques évidents, et dans l'intérêt national, nous devons tenter d'affermir nos échanges commerciaux avec notre partenaire commercial le plus important et le plus rapproché. Cet effort est entièrement compatible avec notre adhésion au principe de la libéralisation du commerce sur une base multilatérale. Bien entendu, tout nouvel accord entre le Canada et les États-Unis devrait être conforme aux obligations primordiales qui nous incombent en vertu de l'Accord GATT.

Il y a cinquante ans, les gouvernements nationaux ont adopté une attitude de repli afin de mettre leur population à l'abri des bouleversements économiques. Cette politique s'est révélée désastreuse car elle a provoqué la Grande Crise et toute la misère qui l'a accompagnée.

Le gouvernement canadien poursuivra des objectifs précis dans ses négociations avec les États-Unis. Nous sommes deux démocraties souveraines occupant le même continent; et, c'est un signe de force

et de maturité que les deux tâchent de trouver des moyens d'atteindre des objectifs commerciaux mutuellement profitables. C'est une façon de procéder fort louable.

L'idée dominante qui s'est dégagée des consultations que le ministre du Commerce extérieur a tenues à la grandeur du pays le printemps et l'été dernier, a été que le Canada devait consolider son accès aux marchés américains. C'est le même message qu'a transmis le Comité mixte de la Chambre et du Sénat dans le rapport qu'il a déposé en août dernier. Mes collègues de la Chambre auront aussi pris bonne note des conclusions de la Commission Macdonald, qui s'appuyaient sur une recherche et une analyse des plus approfondies.

Les Canadiens savent aussi qu'au cours des derniers mois, les premiers ministres des provinces ont plaidé avec force la cause du commerce. Pour ma part, j'ai pris bien soin de consulter mes homologues provinciaux, comme j'ai fait cet après-midi en parlant à chacun d'eux personnellement, et je continuerai de le faire à mesure que progresseront les négociations envisagées avec les États-Unis. À cette fin, j'ai fait mettre cette question cruciale à l'ordre du jour de la Conférence des premiers ministres provinciaux qui se tiendra en novembre. Le gouvernement prendra, si possible, les dispositions en vue de la tenue d'un débat en profondeur sur le commerce dans cette Chambre à un moment qui conviendra à mes honorables collègues.

Nous devons tous être conscients du fait que les négociations internationales sont compliquées et extrêmement exigeantes. Nous n'avons aucune garantie de succès, mais les résultats escomptés en cas de réussite valent amplement la peine qu'on y consacre les énormes efforts et toute la bonne foi nécessaires.

De plus, nous avons déjà convenu d'établir un mécanisme de consultation spécial avec les provinces afin d'assurer leur participation suivie tout au long du processus. Pour soutenir les efforts de négociation canadiens, le ministre du Commerce extérieur est à prendre des arrangements spéciaux de consultation avec les milieux d'affaires, les syndicats et d'autres organisations.

Je tiens à souligner que nous engageons avec les États-Unis d'Amérique un processus de négociations purement commerciales, dont l'issue laissera à tous les Canadiens amplement le temps de se préparer à l'avance afin de tirer plein profit des retombées venant d'un meilleur accès aux marchés.

Nous voulons négocier, à l'avantage mutuel de nos deux pays, un ensemble de réductions des barrières tarifaires et non tarifaires qui soit le plus simple possible.

J'accepte les mots de prudence qui nous viennent de certains milieux à ce sujet. J'accepte ces opinions et je les respecte. Il est tout naturel que différents secteurs et différentes régions veuillent que leurs intérêts soient reconnus tant dans les négociations que dans tout accord subséquent. Cela devrait être normalement le cas.

Cependant, il y a, je crois, un consensus qui se dégage sur la nécessité d'affermir et d'étendre notre commerce avec les États-Unis. Reculer devant un défi si prometteur serait un aveu de faiblesse indigne du Canada. Ce serait contraire à l'intérêt national. Notre souveraineté politique, notre dispositif de

programmes sociaux, notre lutte contre les disparités régionales, notre identité culturelle unique, notre caractère linguistique particulier, voilà les éléments qui constituent l'essence même du Canada. Ils ne sont pas en jeu dans les négociations que nous envisageons. Au contraire, ils seront là, à jamais, dans un Canada devenu plus confiant et plus prospère grâce à une relation commerciale saine et vigoureuse avec son plus gros client et avec le monde entier.

S/C